

AVRIL 2003

# L'ÉPREUVE ANTICIPÉE DE FRANÇAIS

TOUTES  
SÉRIES

## CHARTRE DES EXAMINATEURS

L'Inspection  
Pédagogique  
Régionale  
de Lettres

## **SOMMAIRE**

- ◆ Présentation page 2
- ◆ Références officielles page 4
- ◆ Approche globale de l'évaluation à l'E.A.F. page 5
- ◆ Déontologie de l'oral page 6
- ◆ Note à l'attention des candidats pour l'oral page 7
- ◆ À propos de l'entretien page 8
- ◆ À propos du descriptif page 9
- ◆ Exemple de présentation du descriptif page 10

# Présentation

## Pourquoi une nouvelle charte ?

De nouveaux programmes en classe de seconde à la rentrée 2000. Suivis par ceux de la classe de première en 2001. Si les débats ont été vifs – ce qui témoigne de l’attachement des professeurs à leur discipline – et les polémiques parfois violentes – ce qui procurait des illustrations inattendues pour l’objet d’étude *Démontrer, convaincre et persuader* –, une nouvelle approche, fondée sur des contenus plus précisément identifiés et une liberté pédagogique pleinement restituée aux enseignants, a pu faire son chemin. On sait qu’il faut du temps pour que tous s’approprient de tels changements (certains ont parlé de refondation) : la juste perception des effets produits viendra donc plus tard, mais il importe d’avoir à l’esprit que notre discipline a su éviter les déchirements, une crise interne qui, dans le contexte difficile que nous connaissons (la série L ne se porte pas bien), aurait eu des conséquences redoutables.

Restent les interrogations concernant l’EAF : nul n’ignore le poids du baccalauréat sur l’enseignement au lycée et les retards pris, puisqu’il a fallu attendre le 28 juin 2001 pour disposer d’un texte officiel et le 16 janvier 2003 pour qu’un nouveau texte redéfinisse l’épreuve orale, n’ont – il faut le reconnaître – pas facilité les choses..

## Reprendre la même logique

Ce rapide rappel est tout à la fois une façon de souligner la primauté des programmes en matière d’enseignement de la discipline, mais aussi de mesurer la difficulté qui a été la nôtre, lorsqu’il s’est agi de relancer la démarche qui avait conduit en 1996 à la diffusion d’une *charte des examinateurs*. Il avait alors fallu deux années scolaires ; nous n’avons disposé que d’un peu plus d’un trimestre. Rien n’aurait été possible sans le dévouement de ceux qui – formateurs et enseignants des lycées publics et privés – ont accepté de relever le défi et de respecter les échéances fixées. Qu’ils soient tous ici vivement remerciés.

On pourra se reporter aux textes qui introduisent le document de 1996 : les objectifs n’ont pas changé (*au delà d’une nécessaire clarification de l’évaluation à l’examen, cette brochure a pour but d’aider les professeurs et leurs élèves à envisager sereinement et aussi efficacement que possible la préparation des épreuves*). C’est bien parce que les professeurs se sont reconnus dans la précédente charte et ont mesuré la portée de ce contrat qui lie les professeurs qui ont à préparer l’examen, les examinateurs qui font passer l’examen et les élèves eux-mêmes qu’il a été possible d’aller aussi vite qu’il était nécessaire. Les propositions émanant des différentes réunions qui ont eu lieu (au sein d’un établissement, d’un regroupement d’établissements ou à l’échelon d’un département) témoignent d’une volonté non de remettre en cause ce qui a été fait en 1996, mais plus simplement de l’actualiser en prenant en compte les modifications qui sont intervenues dans la définition des épreuves, tant à l’écrit qu’à l’oral.

On ajoutera que, sur certains points, les circulaires ou notes émanant de l’inspection générale des lettres qui, en s’inspirant parfois de la charte de notre académie, lui ont rendu par là même hommage ont apporté des éclaircissements attendus : cela simplifie d’autant notre tâche.

Ce n’est donc pas par goût pour l’immobilisme que nous avons fait le choix de la continuité. C’est parce que les réflexions préparatoires nous ont invités à aller dans ce sens. Si bien que l’on retrouvera comme en 1996 la *charte* proprement dite qui regroupe des documents sur lesquels tous doivent pouvoir s’accorder, dès lors que l’on souhaite donner aux candidats toutes les garanties d’objectivité et de justice. Sur le site de l’académie<sup>1</sup> sont mises en ligne des annexes dans lesquelles figurent des tableaux plus détaillés précisant quelles sont, pour les différents exercices, les compétences évaluées.

---

<sup>1</sup> ([http://www.ac-rennes.fr/pedagogie/lettres/informations\\_institutionnelles](http://www.ac-rennes.fr/pedagogie/lettres/informations_institutionnelles))

## L'évaluation

Dans le document de 1996 avait été posé le principe d'une évaluation qui renvoie à trois grands domaines : celui de l'expression, celui de l'analyse et de la réflexion, celui, enfin, de l'utilisation des connaissances. Même si les épreuves ont été modifiées et que cela entraîne des adaptations, il ne nous semble pas que cette *approche globale de l'évaluation* soit remise en cause : il suffit, pour s'en convaincre de se reporter à l'énoncé des compétences et connaissances à évaluer que l'on trouve au tout début du texte du B.O. du 28 juin 2001. Vérifier que la note prend bien en compte de façon à peu près équivalente ces trois domaines de compétences permet d'éviter de sanctionner abusivement un candidat en donnant à un seul de ces trois grands domaines une importance disproportionnée. S'il importe de pénaliser les insuffisances, il faut aussi savoir reconnaître les réussites, même partielles.

Dès lors que ces grands domaines ont été identifiés, il importe de repérer sur quels critères d'évaluation il est possible de s'appuyer. C'est ce qui a été recherché au travers des exercices entre lesquels le candidat a le choix (à l'écrit) ou qui lui sont demandés (à l'oral). Rappelons, pour autant, qu'il ne s'agit pas de distribuer des points critère par critère : la réussite d'un exercice ne résulte pas de la somme de compétences partielles, mais renvoie plutôt à une subtile combinaison de ces compétences.

## La notation

Des principes avaient été posés en 1996 : ils peuvent être simplement rappelés. On fera en sorte donc :

- d'utiliser toute l'échelle de notation, en prenant en compte de manière équilibrée les trois grands domaines de compétences évalués. Une fourchette de notes trop étroite neutralise largement l'effet des coefficients et dévalorise la discipline comme les efforts des élèves.
- de valoriser les éléments de réussite plutôt que de pénaliser les carences. Il s'agit moins d'enlever des points pour tout ce que n'a pas dit ou écrit le candidat que d'attribuer des points à ce qui a été vu, perçu, interprété, même maladroitement.
- de valoriser la culture personnelle manifestée à bon escient par un candidat, sans pénaliser ceux dont la culture se limiterait aux seuls points traités pendant la formation. Les épreuves visent à vérifier les acquis d'une formation scolaire et tout candidat dont le travail manifeste qu'il a convenablement atteint les objectifs de cette formation doit être assuré d'obtenir une note nettement supérieure à la moyenne.

On aura à l'esprit, par ailleurs, qu'en l'absence d'une délibération de jury (laquelle n'interviendra qu'à la fin de l'année suivante), seules les réunions d'harmonisation permettent à un examinateur d'étalonner sa notation par rapport à celle de ses collègues. Si une copie ou une prestation orale est jugée excellente, elle doit pouvoir obtenir de tout correcteur une note de 19 ou 20 ; une note très basse doit correspondre, pour tout correcteur, à des insuffisances graves dans l'ensemble des trois grands domaines qui ont été définis. Il convient aussi que les moyennes individuelles, dès lors qu'elles portent sur un nombre important de candidats, restent en cohérence avec les références académiques. Il va de soi, enfin, que l'appréciation écrite qui figure obligatoirement sur chaque copie doit correspondre à la note chiffrée et qu'elle doit explicitement prendre en compte les trois grands domaines à évaluer. De même, à l'oral, l'examineur doit justifier sa note en référence à ces domaines, repris par la grille d'évaluation parue au bulletin officiel. On ne manquera pas de se rappeler également qu'à l'écrit comme à l'oral les candidats peuvent demander à avoir accès au détail de leur évaluation.

## **REFERENCES OFFICIELLES**

Les textes officiels auxquels il importe de se reporter sont les suivants :

### **1- Programmes**

- Classes de seconde et de première : B. O. n° 28 du 12 juillet 2001
- Accompagnement des programmes : brochure DESCO CNDP septembre 2001

### **2- Définition des épreuves du baccalauréat (EAF)**

- B. O. n° 26 du 28 juin 2001 : ce B. O. reste valable pour les épreuves écrites de français applicables à compter de la session 2002 des épreuves anticipées des baccalauréats général et technologique. Une nouvelle définition de l'oral a été arrêtée à compter de la session 2003
- B. O. n°3 du 16 janvier 2003 : épreuves orales -obligatoires et de contrôle- de français, applicables à compter de la session 2003 des épreuves anticipées des baccalauréats général et technologique
- B. O. n° 31 du 30 août 2001 : rectificatif concernant les coefficients des séries technologiques

### **3- Documents émanant de l'Inspection Générale des lettres**

- Épreuves anticipées de français annales zéro (exemples de sujets pour l'épreuve écrite) : brochure DESCO CNDP 4<sup>ème</sup> trimestre 2001
- Annales zéro : commentaires et éléments de corrigé (document accessible et téléchargeable sur le site de la DESCO : [www.eduscol.education.fr](http://www.eduscol.education.fr))
- Épreuves orales de français : quelques exemples de questions pour l'oral (document accessible sur le site Lettres académique : [www.ac-rennes.fr/pedagogie/lettres/inin.htm](http://www.ac-rennes.fr/pedagogie/lettres/inin.htm))

**(Tout ce qui figure dans la Charte des examinateurs est en stricte conformité avec les textes officiels cités ci-dessus)**

## APPROCHE GLOBALE DE L'ÉVALUATION A L'EAF

	QUESTION(S) SUR LE CORPUS	COMMENTAIRE	DISSERTATION	ECRITURE D'INVENTION	ORAL exposé	ORAL entretien
EXPRESSION ET COMMUNICATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Lisibilité -&gt;</li> <li>◆ Présenter une réponse rédigée et concise</li> <li>◆ Correction de la langue (orthographe, ponctuation, lexique, syntaxe...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Lisibilité (graphie, présentation, disposition en paragraphes...)</li> <li>◆ Correction de la langue (orthographe, ponctuation, lexique, syntaxe...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Lisibilité (graphie, présentation, disposition en paragraphes...)</li> <li>◆ Correction de la langue (orthographe, ponctuation, lexique, syntaxe...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Lisibilité (graphie, disposition, longueur adéquates)</li> <li>◆ Maîtrise de la langue en fonction de la situation d'énonciation</li> <li>◆ Capacité à jouer des contraintes et des mots dans le travail de l'écriture.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Aptitude à la lecture à haute voix et à l'exposé</li> <li>◆ Qualité de l'expression orale</li> <li>◆ Qualités de communication et de conviction</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Aptitude au dialogue</li> <li>◆ Qualité de l'expression orale</li> <li>◆ Qualités de communication et de conviction</li> </ul>
RÉFLEXION ET ANALYSE	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Comprendre une consigne</li> <li>◆ Donner une réponse pertinente</li> <li>◆ Etablir des relations entre les différents textes du corpus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Pertinence des observations et du choix des citations pour justifier un projet de lecture</li> <li>◆ Cohérence et progression du propos</li> <li>◆ Intérêt porté à la singularité d'une écriture</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Savoir traiter une problématique littéraire</li> <li>◆ Donner une orientation argumentative à son devoir</li> <li>◆ Cohérence et progression des propos</li> <li>◆ Justifier une prise de position personnelle sur des textes, des auteurs, des objets littéraires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Respect des contraintes explicites et implicites du sujet</li> <li>◆ Prise en compte du (ou des) texte(s) source(s)</li> <li>◆ Richesse de l'invention pour structurer, développer un texte : contenu, progression, imagination...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Savoir développer une réponse pertinente à la question posée</li> <li>◆ Comprendre le texte et fonder son interprétation sur des références précises à celui-ci</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Réagir avec pertinence aux questions posées</li> <li>◆ Justifier ses réponses</li> <li>◆ Mettre en relation les textes</li> </ul>
Utilisation des CONNAISSANCES	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Mobiliser des notions liées aux objets d'étude</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Mettre en relation un texte avec les perspectives et les objets d'étude concernés par le corpus</li> <li>◆ Recourir à des outils pertinents d'analyse (en fonction des genres, registres...)</li> <li>◆ Savoirs linguistiques et littéraires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Se référer précisément au corpus et à l'ensemble des lectures (textes étudiés en classe, lectures personnelles)</li> <li>◆ Mobiliser des savoirs culturels (perspectives et objets d'étude)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Appropriation des codes et des problématiques spécifiques aux perspectives et objets d'étude concernés</li> <li>◆ Prise en compte du contexte littéraire et culturel</li> <li>◆ A valoriser : l'originalité et le dépassement des codes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Savoirs linguistiques et littéraires</li> <li>◆ Recourir à des outils pertinents d'analyse (en fonction des genres, registres...)</li> <li>◆ Connaissances culturelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Savoirs littéraires sur les textes étudiés et lus, sur les objets d'étude</li> <li>◆ Connaissances sur le contexte culturel</li> </ul>

L'examineur se donne pour principes d'utiliser toute l'échelle de notation, de valoriser les éléments de réussite plutôt que de pénaliser des carences, de valoriser la culture personnelle manifestée à bon escient par un candidat.

**L'examinateur adoptera une attitude d'écoute bienveillante à l'égard du candidat tout au long de l'épreuve, tout en respectant les conditions réglementaires de son déroulement : assurer la justesse et la justice de l'évaluation suppose que les candidats soient placés dans des conditions équivalentes, conformément à la réglementation des examens.**

1/ Dès le début de l'épreuve, l'examinateur donne et fait signer au candidat **une fiche d'évaluation** comportant une question sur le texte proposé et indiquant le passage à lire. Il peut seulement demander au candidat de lire à haute voix la question posée, de façon à vérifier que le bulletin est lisible.

2/ Chaque candidat a droit à **30 minutes pour préparer un exposé** portant sur **un texte délimité et choisi** par l'examinateur dans le descriptif :  
- texte abordé en **lecture analytique** dans le cadre d'un GT  
- ou tout passage tiré d'une œuvre intégrale étudiée en **lecture analytique**

**Une question** est formulée par l'examinateur : en lien avec le ou les objets d'étude retenus, elle amène le candidat à étudier **un aspect essentiel** du texte et appelle une interprétation fondée sur son observation précise. En cas de texte traduit, la délimitation du passage et la question posée tiendront compte de cette particularité.

**N.B.** En aucun cas, le candidat n'est interrogé, pour son exposé, sur les lectures cursives.

3/ **L'épreuve se déroule en deux parties de 10 minutes (et en aucun cas davantage), chacune notée sur 10.**

- Dans la première partie, l'examinateur écoute, **sans l'interrompre**, l'exposé du candidat répondant à la question posée sur le texte à étudier. Il s'interdit d'intervenir, sauf si le propos du candidat tourne court ou, en fin d'exposé, s'il juge indispensable de vérifier la compréhension littérale du **texte**. Au cas où le candidat ne pourrait répondre à aucune sollicitation de l'examinateur, ce dernier pourra passer à l'entretien.

- Dans la deuxième partie, l'examinateur ne "corrige" pas la première partie de l'épreuve, il n'exige pas la récitation d'une question de cours ; il conduit un **entretien ouvert, dans un dialogue** permanent avec le candidat, cherchant à évaluer un ensemble de connaissances et de compétences issu des lectures de l'année.

4/ **Pour les deux parties de l'épreuve**, le choix des questions ou sujets abordés tiendra compte du **descriptif**. L'examinateur vise en effet à cerner les compétences du candidat : il évite de le mettre en difficulté par des questions trop formelles, pointillistes, subtiles ou ambiguës ; il formule des questions claires et accessibles.

5/ **Les attentes de l'examinateur tiendront compte** de la série de l'élève (L, ES, S, séries technologiques tertiaires ou industrielles) et de la situation spécifique des redoublants ou des triplants de terminale.

6/ **Pour la première partie de l'épreuve, la longueur du texte** est fixée par l'examinateur en fonction du texte et de la question posée (entre une demi-page et une page et demie environ). Le candidat fait une lecture à haute voix de la totalité ou d'une partie du texte à étudier, avant son exposé ou au cours de son exposé, au choix de l'examinateur.

7/ L'élève présente, **de façon libre mais adaptée, les éléments d'une réponse à la question posée** : ordonné, l'exposé prend constamment appui sur le texte, mais ne peut consister en un simple relevé. Orienté par la question, il est au service d'une interprétation.

8/ **L'évaluation de l'exposé tiendra compte de la situation retenue** selon que le candidat analyse

- un texte ayant fait tel quel l'objet d'une lecture analytique en classe,
- un passage découpé dans un texte abordé en lecture analytique,
- un texte non préparé en classe mais extrait d'une œuvre intégrale étudiée en lecture analytique.

On fera en sorte de trouver un équilibre entre ces différentes possibilités réglementaires. En tout état de cause, on n'attendra pas d'une lecture analytique faite en classe qu'elle ait été exhaustive.

9/ **Pour la seconde partie de l'épreuve, l'examinateur dialogue avec le candidat** pour évaluer ses capacités à mettre en relation le texte étudié avec d'autres, à élargir et à approfondir sa réflexion dans le cadre de l'objet ou des objets d'étude. Il ouvre le plus possible cet entretien aux lectures cursives, aux lectures et activités personnelles. Il pénalise, le cas échéant, la méconnaissance complète de lectures mentionnées dans le descriptif.

10/ **Aucun jugement de valeur ne sera manifesté au candidat d'aucune façon** sur

- sa prestation
- son descriptif
- la qualité de l'enseignement qu'il a reçu.

## **NOTE À L'ATTENTION DES CANDIDATS**

Pour passer votre oral de français, prenez avec vous et présentez à la demande de l'examineur :

- votre convocation et une pièce d'identité
- votre descriptif des lectures et activités
- les textes de votre descriptif (œuvres, manuel, photocopies) en double exemplaire, sans annotations personnelles. Les œuvres sont en édition intégrale.

Si le cas se présente, répondez sans crainte aux questions de l'examineur : il veut simplement s'assurer que le sujet préparé correspond au descriptif de votre classe.

Vous n'êtes pas tenu d'apporter les textes et documents abordés en lecture cursive, il vous suffira de pouvoir en parler en fonction des sujets abordés dans l'entretien. Néanmoins vous pouvez estimer que certains seraient utiles à montrer lors de l'entretien. Vous n'avez droit à aucun autre document.

Vous utilisez exclusivement les feuilles de brouillon déposées dans la salle pour préparer cette épreuve ORALE.

### **ORGANISATION DE L'ÉPREUVE**

- ◆ un candidat sera appelé toutes les demi-heures environ
- ◆ l'examineur vous fera signer une " fiche d'évaluation " (à lui remettre au terme du temps de préparation) sur laquelle seront inscrits
  - le texte qu'il aura choisi, le passage qu'il vous demande de lire à voix haute
  - la question qu'il vous donnera à lire et à préparer pour votre exposé.
- ◆ Temps de préparation : 30 minutes ; prenez bien le temps de comprendre la question.
- ◆ Durée de l'interrogation : 20 minutes. Elle comprend successivement et dans cet ordre :

#### **\* L'exposé sur un texte littéraire : 10 minutes**

Votre examinateur a choisi et délimité un texte à partir du descriptif de votre classe ; il vous pose une question pour vous faire étudier un aspect essentiel du texte. L'extrait choisi par l'examineur pourra être

- soit un texte ayant fait tel quel l'objet d'une lecture analytique,
- soit un passage prélevé dans un texte plus long ayant fait l'objet d'une lecture analytique,
- soit tout passage extrait d'une œuvre intégrale étudiée en lecture analytique.

Cet extrait sera plus ou moins long en fonction de la nature du texte et de la question posée.

Il va de soi que l'examineur adapte ses attentes à la situation. Quel que soit le texte choisi, il s'agit d'évaluer vos compétences de lecture d'un texte littéraire avec une question pour guide.

Votre exposé est ordonné et prend constamment appui sur le texte.

Vous lisez le texte en totalité ou en partie, selon les indications de l'examineur, et vous présentez les éléments d'une réponse organisée à la question posée. Vous ne vous contentez pas de simples relevés, vous aboutissez, en fonction de la question posée, à une interprétation fondée sur l'observation précise du texte.

N'attendez pas que l'examineur intervienne pendant cette première partie. Il ne le fera que si votre propos tourne court, ou, en fin d'exposé, s'il juge indispensable de vérifier votre compréhension littéraire du texte.

#### **\* L'entretien : 10 minutes**

L'examineur conduit le dialogue avec vous pour ouvrir des perspectives, approfondir la réflexion à partir du texte qui vient d'être étudié pour aller vers

- l'œuvre intégrale ou le groupement de textes d'où ce texte a été extrait
- une lecture cursive, des recherches ou activités personnelles
- un ou plusieurs des objets d'étude de la séquence.

Il ne s'agit pas de répéter une "question de cours" mais d'entrer dans ce dialogue pour faire preuve des connaissances et des compétences acquises, de votre intérêt pour les textes étudiés ou lus. Exploitez du mieux possible toutes les lectures et activités personnelles qui peuvent correspondre aux questions abordées par l'examineur.

### **ÉVALUATION DE L'ÉPREUVE**

Chacune des parties est notée sur 10 points. La note de l'oral sera donc sur 20.

- Sont évaluées :
- vos capacités de réflexion, d'analyse et d'organisation
  - vos connaissances
  - vos aptitudes à la communication orale et au dialogue

Aucune note n'est communiquée à la fin de l'épreuve, seule la note sur 20 le sera ultérieurement par l'administration rectoriale.

### **Ce qu'il n'est pas**

- Ce n'est pas un corrigé de la première partie de l'épreuve.
- Ce n'est pas un exposé unilatéral. Il ne s'agit pas de faire traiter “ une question d'ensemble ”. On n'exige pas du candidat la récitation pure et simple d'une question de cours.
- Ce n'est pas un questionnement pointilliste. Ce n'est pas non plus un questionnement sans rapport avec les perspectives, le ou les objets d'étude retenus et les indications données par le descriptif des lectures et activités.
- Ce n'est pas un passage en revue de la totalité du descriptif.
- Ce n'est pas une évaluation de la démarche adoptée en classe par le professeur.

### **Ce qu'il est :**

#### **- Un dialogue permanent qui vise à**

- ouvrir des perspectives ;
- approfondir et élargir la réflexion, en partant du texte qui vient d'être étudié pour aller vers :
  - l'œuvre intégrale ou le groupement d'où ce texte a été extrait ;
  - une des lectures cursives proposées en relation avec le texte qui vient d'être étudié
  - l'objet d'étude ou les objets d'étude en relation avec le texte qui vient d'être étudié
- évaluer les connaissances du candidat sur l'œuvre ou l'objet ou les objets d'étude
- apprécier l'intérêt personnel de l'élève pour les textes qu'il a étudiés ou abordés en lecture cursive
- tirer parti des lectures et activités personnelles du candidat.

#### **- Un dialogue qui doit mettre le candidat en situation de montrer**

- sa capacité à prendre en compte les questions ou les remarques de l'examineur
- sa connaissance de l'œuvre, du groupement, des objets d'étude
- sa capacité à établir des liens, à mettre en perspective, à contextualiser pour comprendre, interpréter, justifier ses choix,

de façon à évaluer un ensemble de connaissances et de compétences issu des lectures de l'année.

- Un dialogue “ sur mesure ”, guidé par le descriptif du candidat (notamment les lectures cursives et des travaux personnels) et prenant appui sur les propos du candidat ; il s'adapte à son niveau et à ses éventuelles difficultés d'expression. L'examineur ouvre le plus possible l'entretien aux lectures et aux activités personnelles du candidat, telles qu'elles sont mentionnées sur le descriptif.

## **À PROPOS DU DESCRIPTIF DES LECTURES ET ACTIVITÉS**

Les nouvelles modalités de l'épreuve anticipée de français imposent qu'une grande attention soit portée à l'élaboration du descriptif : il s'agit qu'il informe **avec précision, concision et clarté** sur les travaux de la classe. L'examineur doit en effet pouvoir mettre le candidat en situation d'exploiter ce qu'il a fait en classe tout en appréciant la marge d'autonomie qu'il sollicite, afin d'évaluer chacun avec équité. A cet égard, la charte élaborée lors des stages a pour souci de définir un juste équilibre auquel chacun se doit de veiller.

Cet équilibre ne pourra être trouvé, dans les conditions qui sont celles de l'examen, que si le descriptif apporte **des informations suffisantes et est d'une lecture aisée**. C'est en pensant à l'examineur auquel il s'adresse que chaque professeur doit mettre en forme ce lien entre la préparation en classe et la passation un jour d'examen. Quant au candidat, il sait que c'est à partir des indications qui y figurent qu'il sera interrogé. Pour qu'il se l'approprie plus facilement, il y a tout à gagner à l'élaborer progressivement, au cours de l'année, dans un travail concerté avec la classe.

### **LA PRESENTATION DU DESCRIPTIF**

Le descriptif indique clairement, en tête, l'établissement, la section et la classe ; il présente dans l'ordre les séquences conduites dans l'année. Il est signé par le professeur et visé par le chef d'établissement.

Une **maquette** est proposée, ci-joint. D'autres formules peuvent être préférées, pourvu que tous les éléments attendus y figurent, apportant à l'examineur les informations nécessaires sur le travail réalisé par le candidat pendant son année de première. Chaque professeur ou chaque équipe pédagogique choisira la présentation qui lui paraît la plus adaptée ; il apparaît toutefois que la présentation tabulaire permet la lecture la plus rapide et la plus efficace. Sur le site académique, on trouvera cette maquette en version directement exploitable et adaptable.

**On recommandera que le descriptif reste, autant que faire se peut, dans les limites d'une demi-page par séquence.** Pour bien faire, il faudrait que l'ensemble soit consultable sur une feuille A3 en un " quatre pages ".

### **LES INFORMATIONS NECESSAIRES**

**Réglementairement**, le descriptif précise pour chaque séquence

- le titre et la problématique : ce qui oriente le projet d'étude, ce qui donne sens à l'ensemble des travaux conduits dans l'œuvre ou le groupement. Le titre, souvent lapidaire, ne suffit pas à instruire suffisamment l'examineur sur le parcours choisi. Donner des précisions sur ce qui a été étudié dans chaque texte aboutirait à un document inexploitable par excès d'informations. L'examineur a surtout besoin de comprendre **la démarche globale suivie** : l'étude d'une œuvre ou d'un groupement impose en effet des choix qu'il importe de lui communiquer pour qu'il interroge un élève en toute connaissance de cause.
- le ou les objet(s) d'étude : le nombre de séquences ne dépend pas nécessairement du nombre d'objets d'étude ; on peut aborder plusieurs objets d'étude dans une séquence et aborder un même objet d'étude dans plusieurs séquences.
- les textes ayant fait l'objet de lectures analytiques (extraits et œuvres intégrales, **en précisant également pour ces dernières les études d'ensemble**), ou de lectures cursives. Selon l'exploitation qui en a été faite en classe, les textes ou les corpus qui ont fait l'objet de devoirs écrits pourront trouver place dans l'une ou l'autre partie du descriptif destiné à l'interrogation orale.
- *le cas échéant*, quelques indications sur les activités complémentaires -en particulier orales- proposées à la classe et sur le travail personnel de l'élève.

Il importe également que figurent des **repères précis** concernant les textes analysés en classe dans le cadre des œuvres ou des groupements : les passages étudiés y seront nettement délimités et les pages indiquées, afin de permettre à l'examineur de préparer des questions, notamment en ce qui concerne les œuvres intégrales dont aucune photocopie ne sera envoyée au préalable. Le manuel et les éditions utilisés seront clairement identifiés.

Séquences	Supports des lectures analytiques	Supports des lectures cursives	Activités éventuelles communes ou personnelles
<p><b>Titre de la séquence 1</b></p> <p><b>Problématique</b> (à développer pour aider l'examineur à comprendre la démarche suivie)</p> <p>référence aux objets d'étude :</p>	<p><b>OI :</b></p> <p><b>Analyses sur l'ensemble du texte</b></p> <p>-</p> <p>-</p> <p><b>Analyse d'extraits</b></p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p>	<p><b>OI (éventuellement)</b></p> <p>-</p> <p><b>Textes et documents complémentaires, éventuellement iconographiques</b></p> <p>-</p> <p>-</p>	<p><i>Ex :</i></p> <p><i>sortie au théâtre,</i></p> <p><i>rencontre avec un auteur ou un acteur,</i></p> <p><i>exposés d'autres élèves,</i></p> <p><i>visite d'un musée ou d'un site...</i></p>
<p><b>Titre de la séquence 2</b></p> <p><b>Problématique</b> (à développer pour aider l'examineur à comprendre la démarche suivie)</p> <p>référence aux objets d'étude :</p>	<p><b>Groupement de textes :</b></p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p>	<p><b>OI (éventuellement)</b></p> <p>-</p> <p>-</p> <p><b>Textes et documents complémentaires, éventuellement iconographiques</b></p> <p>-</p> <p>-</p>	<p><i>Ex. :</i></p> <p><i>Exposé fait par le candidat,</i></p> <p><i>lectures personnelles au choix du candidat</i></p> <p><i>TPE du candidat en lien avec le projet d'étude.....</i></p>
<p><b>Titre de la séquence 3</b></p> <p><b>Problématique</b> (à développer pour aider l'examineur à comprendre la démarche suivie)</p> <p>référence aux objets d'étude :</p>	<p><b>OI :</b></p> <p><b>Analyses sur l'ensemble du texte</b></p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p> <p><b>Analyse d'extraits</b></p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p>	<p><b>OI (éventuellement)</b></p> <p>-</p> <p>-</p> <p><b>Textes et documents complémentaires, éventuellement iconographiques</b></p> <p>-</p> <p>-</p>	